



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 268-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.358

Déposée le : 07.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Vögeli (Frauenkappelen, PVL) (porte-parole)
Buri (Konolfingen, PVL)
Schild (Bern, PVL)
Jost-Morandi (Herzogenbuchsee, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Alléger l'imposition des personnes physiques en atténuant la progressivité de l'impôt

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter une révision de la loi sur les impôts prévoyant une progressivité moins forte de l'impôt.

Développement :

Dans le canton de Berne, l'impôt est élevé, de même que la progressivité de l'impôt, en particulier en ce qui concerne les revenus moyens et faibles. Non seulement elle nuit à l'attractivité du canton auprès des entreprises proposant des emplois hautement qualifiés, mais cette progressivité contribue également à dissuader les personnes concernées d'exercer une activité lucrative. En outre, les bas revenus sont fortement imposés par rapport à d'autres cantons, ce qui a pour effet de diminuer le pouvoir d'achat des personnes concernées. C'est pourquoi il convient d'abaisser la forte progressivité de l'impôt, en particulier pour les catégories de revenus des classes moyennes, tout en évitant les effets de seuil négatifs pour les catégories de revenus plus élevés. Un alignement de la courbe de la progressivité sur celle du canton d'Argovie permettrait de soulager de manière ciblée les classes moyennes et la population active.

Destinataire
– Grand Conseil